



PROJET D'EXTENSION DU PEANP DES JALLES

Programme d'action du Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbain des Jalles

Novembre 2024









Sommaire

Glossaire	3
Introduction	4
AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement	5
Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable	6
Action 1A : Préparer la transmission des cédants et favoriser l'installation agricole	6
Action 1B : Accompagner les projets agricoles inscrits dans une transition écologique et climatique	ıe 8
Action 1C : Favoriser les pratiques agricoles limitant les impacts sur l'environnement et intégrant perspectives du changement climatique	
Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique	11
Action 2A : Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Jallère	11
Action 2B : Préciser le classement des fossés et des cours d'eau	12
Action 2C : Améliorer l'entretien des fossés	13
Action 2D : Assurer la réparation des siphons de la réguette d'Eysines	14
Action 2E : Règlement d'eau	15
Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement	16
Action 3A : Participer à la diversification des propositions de logements	16
Action 3B : Accompagner l'accès à l'eau des exploitations agricoles	17
Action 3C : Lutter contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD)	18
Action 3D : Améliorer la gestion des déchets organiques et non organiques	19
Action 3E : Expérimenter travaux et projets pour s'adapter à la présence de dieldrine dans les so produits maraîchers	
Objectif 4 : Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts	21
AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles	22
Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles	23
Action 5A : Protéger les espaces aux forts enjeux écologiques	23
Action 5B : Encourager et accompagner la plantation d'un réseau de haies et de ripisylves cohére	ent 24
Action 5C : Préserver les milieux naturels au travers des pratiques agricoles respectueuses de l'e	
Action 5D : Créer et réhabiliter des passages pour la petite faune au niveau des franchissements	d'ouvrages 26
Action 5E : Gestion écologique des sites de compensation	27
Objectif 6 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eaud'eau	28
AXE 3 : Valoriser le territoire en transversalité	29
Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale	30
Action 7A : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière	30
Action 7B : Assurer une veille et une intervention foncière en vue de préserver l'activité agricole	31
Action 7C : Garantir l'usage agricole du foncier	33
Objectif 8 : Concilier les usages	35
Action 8A: Rechercher des solutions contre le vol	35
Action 8B : Encadrer les usages	36
Objectif 9 : Animer le PEANP	37
Action 9A : Piloter et concerter le programme	37
Action 9B : Sensibiliser aux enjeux du PEANP et valoriser les actions engagées	38
Action 9C : Suivre et évaluer le programme	39
Liste synthétique du programme d'action	39
Indicateurs de suivi	39
Conclusion	39







Glossaire

AB Agriculture biologique
AEP Adduction eau potable

ASA Association syndicale autorisée

BM Bordeaux métropole
CA Chambre d'agriculture
CU Code de l'urbanisme

DDTM Direction départementale des territoires

DIA Déclaration d'intention d'aliéner

EBC Espace boisé classé

EEE Espèce exotique envahissante
ENAF Espace naturel agricole et forestier

ENS Espaces naturels sensibles ERC Eviter, réduire, compenser

ESOD Espèce susceptible d'occasionner des dégâts

FDC Fédération départementale de chasse

ONF Office national de la forêt

PEANP Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains

PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

PPG Plan pluriannuel de gestion

PPRt/i Plan de prévention des risques technologique / inondation

RNN Réserve naturelle nationale
RNR Réserve naturelle régionale

SAFER Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU Surface agricole utile

SCoT Schéma de cohérence territoriale

SIVOM Syndicat Intercommunal à vocations multiples

ZAN Zéro artificialisation nette

Zone A, N Zone agricole, naturelle (PLU)

ZPENS Zone de préemption des espaces naturels sensibles







Introduction

L'ensemble des fiches actions réunie dans ce document constitue le programme d'action détaille du Périmètre de Protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles.

Il est structuré pour 10 ans autour de 3 axes, 9 objectifs et 30 actions. Son écriture est le fruit d'un travail collectif entre les acteurs locaux, le Conseil départemental de Gironde, Bordeaux métropole et le bureau d'étude SCE.

Chaque action est notamment caractérisée par un niveau de priorité suivant cette légende :

Priorité secondaire	Priorité moyenne	Priorité haute
Démarrage dans un second temps de la mise en œuvre du programme d'action	Moyens initialement attribués modérés et /ou quelques mois et année après le lancement du 2ème programme d'action	Démarrage dès que possible avec d'emblée des moyens conséquents

Les coûts par (sous)-action est renseigné pour 5 ans, et la catégorie « maître d'ouvrage » (MO) peut pointer une ou plusieurs entités selon les sous actions.

Dans chaque fiche et recensés en fin de document, les indicateurs de suivis auront vocation à alimenter un suivi et une évaluation en continu afin d'ajuster l'action publique au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme d'action. Cependant, ce programme d'action fait référence à des plans et programmes qui ne seront pas intégré au bilan budgétaire et au suivi.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-Imc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable Action 1A: Préparer la transmission des cédants et favoriser l'installation agricole Résultats attendus : Compenser les départs en retraite et conserver Priorité haute l'activité agricole du territoire. Contexte / état Le monde agricole est en perte d'attractivité aussi bien pour installer initial des jeunes que pour trouver de la main d'œuvre salariale. Sur le périmètre de l'extension du PEANP, la moitié des exploitations a du mal à recruter. Bien que le contexte général ne soit pas favorable à la reprise des exploitations agricoles, des installations agricoles ont pu avoir lieu au cours de la première période d'animation (2015-2025). Description de Cette action a une approche multi-partenariale et a pour objectif d'anticiper l'action les transmissions grâce à plusieurs sous-actions conduites en parallèle : 1.A.1 Sensibiliser les futurs cédants à l'importance de trouver un successeur et les accompagner dans la recherche de cette personne et dans les démarches de transmission ; 1.A.2 Optimiser l'accompagnement des porteurs de projets en installation agricole dans leurs démarches (recensés dans SINTIA, application SAFER) par l'intervention au sein d'un "groupe foncier" des différentes institutions (CA33, CD33, BM, commune, SAFER) et grâce à de la mise en relation avec des cédants et du parrainage, en lien avec l'action 7B; 1.A.3 Mettre en place un espace test mobile pour sécuriser le foncier et pérenniser une installation sur le foncier testé Maître d'ouvrage : Bordeaux Métropole. Maîtrise d'œuvre : Association co-actions & en partenariat avec la Chambre d'agriculture 1.A.4 Favoriser et développer le partenariat avec les organismes de formations agricoles sur les questions de transmission/installation; communiquer au sein de ces formations sur le PEANP 1.A.5 Lancer des appels à projets et candidatures à destination de futurs agriculteurs souhaitant s'installer dans le cadre d'une transmission, d'une disponibilité foncière ou sur des espaces tests mobiles ou couveuses agricoles. **Freins** L'installation en agriculture et maraîchage souffre d'un manque d'attractivité, en particulier en contexte péri-urbain qui peut être vécu comme source de contraintes supplémentaires (incivilités, circulation, foncier...). La dynamique foncière est faible, avec de nombreux propriétaires ni vendeurs ni loueurs aux prix agricoles. Leviers La guestion de la transmission et installation est au cœur des préoccupations depuis quelques années des acteurs locaux qui commencent à être nombreux pour répondre à cet enjeu. Aussi, on observe une prise de conscience du grand public sur les enjeux agricoles. La périurbanité offre aussi des opportunités quant aux débouchés. Maîtrise d'ouvrage / Chambre d'agriculture (sauf action 1.A.3) d'œuvre Département 33, Bordeaux Métropole, SAFER, agriculteurs cédants et **Partenaires** porteurs de projets, communes, Eloi, Etat, Terre de Liens, CIVAM, Chambre

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-Imc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025

d'Agriculture

sce





Financements	FILA (aide à l'installation) : bonification sur le PEANP, Région (accompagnement individuel pré et post installation), financements participatifs (miimosa, Blue Bees) ; Banque des Territoires ; Foncières Terres de Liens / FEVE ; FEADER ; AEAG
Calendrier	Mise en œuvre immédiate et permanente dès l'application du nouveau PEANP
Indicateurs de suivi	SAU, évolution et surface remise en exploitation Nombre d'exploitants agricoles Nombre de cédants rencontrés et accompagnés Nombre de porteurs de projets suivis Nombre d'installations et de créations d'activité agricole
Renvois vers l'ex- PEANP	3.2.1 : Elaborer un packaging d'accompagnement multi-partenarial attractif3.2.2 : Lancement d'un appel à projet3.3.5 : Accompagnement à l'installation
Liens avec le PAT	Fiche A6: Accompagner les cédants Fiche A8: Accompagnement, aides, suivi à l'installation Fiche A1: Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie Fiche A2: agriculture urbaine et péri-urbaine Fiche A7: Développer le système d'ETA et couveuse mobile.



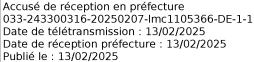




Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable

Action 1B: Accompagner les projets agricoles inscrits dans une transition écologique et climatique

Résultats attendus : facilitant les démarch	Maintenir la vocation agricole du secteur en es et l'installation.	
Contexte / état initial	L'installation agricole est une période chargée pour un porteur de projets et source de nombreux investissements. Aussi, la gestion administrative d'une entreprise agricole est chronophage. La simplification de l'accès à une information sur les aides existantes, peut alors permettre de faciliter la gestion des exploitations.	
Description de l'action	1.B.1 Recenser les difficultés rencontrées par les agriculteurs et leur envie de travailler ensemble (mutualisation : CUMA, Groupement d'employeur)	
	1.B.2 Faciliter les démarches administratives des producteurs et l'accès aux aides des collectivités et mettre en place une accélération administrative et financière de l'installation agricole ;	
	1.B.3. Communiquer sur les réglementations et les aides disponibles, dont l'aide forfaitaire à l'installation dans le PEANP et sur la bonification d'installation en agriculture biologique, notamment en réactualisant le flyer déjà édité par Bordeaux Métropole	
Freins	Complexité administrative et règlementaire	
Leviers	Interlocuteur dédié (animateur PEANP) Aides existantes : Région, Département, Bordeaux Métropole	
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole	
Partenaires	Département 33, Chambre d'agriculture, Région, DDTM, syndicats, FDCUMA, communes, GIEQ	
Coût estimé	Réédition d'un guide des aides : 1 000€	
Financements	Fiche A1 - PAT - FILA (aide à l'installation) : bonification sur le PEANP ; financements participatifs (miimosa, Blue Bees); Foncières Terres de Liens / FEVE ; Banque des territoires ; FEADER ; AAP Agence de l'eau ; Région, département, Bordeaux Métropole	
Calendrier	Mise en place dès la première année et dans la durée	
Indicateurs de suivi	Nombre de plaquettes réalisées	
	Nombre et montant alloués aux projets agricoles via les dispositifs d'aides de Bordeaux Métropole et du Département 33.	
Renvois vers l'ex- PEANP	 4.5. Faciliter les démarches administratives des producteurs et l'accès aux aides des collectivités 4.4.1. Création d'un groupement d'employeur 4.4.3. Création d'une CUMA et acquisition de matériel 4.4.4. Réalisation d'aires collectives 8.3.5. Valorisation du compost local du centre de compostage. 	
Liens avec le PAT	Fiche A1 : Fond d'initiatives à l'agriculture Fiche A8 : Valoriser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement, d'aides et de suivi de l'installation des porteurs de projets agricoles Fiche A11 : Faciliter les conditions de fonctionnement sur les exploitations	









Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable

Action 1C : Favoriser les pratiques agricoles limitant les impacts sur l'environnement et intégrant les perspectives du changement climatique

Résultats attendus : Renforcer la durabilité des exploitations, en confortant leur autonomie, leur transmissibilité. Accompagner l'agriculture dans sa transition climatique et écologique.

Priorité haute

Contexte / état initial

Le changement climatique entraine en tendance pour la région Sud-Ouest une baisse sévère des précipitations, le recul du rendement du maïs irrigué avec les pratiques culturales actuelles et une baisse du rendement forestier (Climator, 2021). Différentes pratiques et mesures sont déjà mises en place pour s'adapter à ces changements en cours, ainsi que pour associer productions agricoles et préservation de l'environnement : agriculture biologique, maintien de prairies naturelles... Malgré tout, d'autres pratiques peuvent être approfondies ou développées pour limiter les impacts sur l'environnement et être davantage résilient face au changement climatique.

Description de l'action

Cette action vise à accompagner les exploitants qui sont volontaires dans leur changement de pratiques et de proposer un accompagnement dans le maintien de celles-ci :

1.C.1 Maintenir le label métropolitain « Territoire Bio engagé » via le PAT ;

Pour la surface agricole :





Entre 35 et 50%

+ de 50%

1.C.2 Sensibiliser aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique, la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (lien action 5.C) et accompagner techniquement voire financièrement sur des pratiques telles que l'élevage en zone humide, la réduction des intrants, le zéro phyto, la lutte intégrée des

Pour la restauration collective :





cultures, l'adaptation au changement climatique, etc.

1.C.3 Pérenniser l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les parcelles exploitées en agriculture biologique (AB) notamment en communicant sur ce dispositif dans le cadre des chartes Natura 2000. Il sera étudié

un bilan de cette action avec les communes.

1.C.4 Etudier la faisabilité juridique de mettre en place une dotation « aménités périurbaines : bienfaits pour les habitants de l'agglomération » en contrepartie des contraintes et impacts de la proximité de l'agglomération pour les agriculteurs situés dans le PEANP (à l'instar de ce qui se fait pour les communes rurales situées dans les aires protégées cf. art L2335-17 du CGCT).

1.C.5 Etudier les possibilités de diversification de cultures (riz, vétiver, chanvre, jicama) en lien avec l'action 3F sur la présence de dieldrine dans les sols.

1.C.6 Participer à la réflexion concernant la protection des cultures contre les aléas climatiques et sanitaires

Freins

Les enjeux environnementaux pouvant être perçus comme contraignants. Un changement climatique entrainant des évènements extrêmes plus fréquents. Le contexte difficile de la filière bio avec un chiffre d'affaires à la baisse depuis 2021. Des aides aux investissements mais moins au fonctionnement (en bio notamment)

Leviers

Le secteur Natura 2000 et les possibilités d'aides et d'accompagnement MAEC ; des avancées techniques acquises et en cours

Les attentes des consommateurs en attente de labels de qualité, notamment environnementaux, sur les produits agricoles





Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole,
Partenaires	Communes, exploitants agricoles, CIVAM Bio, GAB, FNAB, ARBIO, Chambre agriculture
Coûts estimés	1.C.1 Label Territoire Bio Engagé : 5 200€/an 1.C.2 Animations collectives techniques : 6 000 €/an
Financements	Agence de l'eau, FEADER, département, Bordeaux Métropole - FILA du PAT (fiches A1- aide à la certification AB et A2)
Calendrier	Mise en place dès la première année et dans la durée
Indicateurs de suivi	Nombre de communes labellisées territoire bio engagé sur le volet SAU Nombre de contrats ou chartes signées (MAEC, Natura 2000, etc) Surfaces en agriculture biologique, en HVE
	Surfaces concernées par la défiscalisation de Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Renvois vers l'ex-PEANP	 8.3.1. Démarche territoire pilote « eau et bio » 8.3.2. Label « Territoire Bio engagé » 8.3.3 Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (AB / HVE/AREA) 8.3.4. Encourager la signature de MAEc adaptées.
Liens avec le PAT	Fiche A1 : Aide à la certification AB Fiche A2 : Accompagner les projets agroécologiques







AYF 1 · Maintian	d'una agriculture	dynamique et rec	enactualisa da	l'environnement

Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique

Action 2A : Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Jallère

Résultats attendus : Réduction /Suppression des inondations des secteurs Labatut à Bruges et Langlet à Eysines

CETTE FICHE FAIT REFERENCE AU PLAN D'ACTIONS **JALLERE**



Contexte / état initial

A la suite des inondations par débordement de la Jallère (ou Jalle noire) importantes survenues fin 2023 ayant impactées plusieurs maraichers sur les communes de Bruges et d'Eysines un plan d'actions a été engagé en concertation avec les acteurs concernés.

Description de l'action

- 2.A.1 Amélioration de la gestion des ouvrages en temps normal et en temps de crise : Etablissement d'une procédure d'urgence, Mise en place de groupe de pompage complémentaire, Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- 2.A.2 Analyse de la capacité de pompage à l'aval : réalisation d'une étude et travaux visant à augmenter la capacité de la station de pompage située au niveau du pont Rodier
- 2.A.3 Amélioration de la capacité d'écoulement de la jallère et gestion des flux d'eau : Réparation définitive de la prise d'eau du sable Sécurisation du local incendie du parc des expositions
- 2.A.4 Résilience de la vallée maraichère : Indemnisation exceptionnelle, Aide à l'investissement via le fond d'initiative pour l'agriculture pour financer des travaux de réduction de la vulnérabilité, Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des exploitations concernées par le risque inondation avec identification d'actions spécifiques par exploitation
- 2.A.5 Envisager une étude de zone d'expansion de crues pour la Jallère (Cf. Schéma directeur Eaux pluviales) ou pour la Jalle de Blanquefort
- 2.A.6 Structurer la communication lors des épisodes de pollutions pour le lancement de l'alerte et sa levée.
- 2.A.7 Améliorer la communication des résultats de l'observatoire de la qualité de l'eau de la Jalle pour vulgariser et faciliter l'accès à l'information.

Freins

Plan de charge de la Régie de l'eau

Levier

Mise en œuvre du PPG de la Jalle Maitrise foncière aux exutoires par BM ou par la commune de Bordeaux

Secteur

Secteur de la Jallère

Maîtrise d'ouvrage **Partenaires**

Bordeaux Métropole (GEMAPI)

Régie de l'Eau, SABOM, communes (Bordeaux, Eysines et Bruges), Parc des expositions

> Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique

Action 2B : Préciser le classement des fossés et des cours d'eau

Résultats attendus : Avoir une classification cohérente des cours d'eau pour une application claire de la règlementation et un réseau Priorité haute

fonctionnel.	
Contexte	Plusieurs règlementations sont basées sur le classement des cours d'eau. Or, le réseau hydrographique du secteur du PEANP est un système complexe de jalles, réguettes, fossés et ouvrages permettant de gérer les niveaux d'eau à toutes les saisons, dont la classification ou non impacte grandement la gestion. La cartographie des cours d'eau est évolutive et mise en ligne par la DDTM.
Description de l'action	2.B.1. Sur l'extension, préciser le classement des cours d'eau et la définition des modalités de gestion entre enjeux écologiques et agricoles, 2.B.2. Classement en fossé de la réguette d'Eysines 2.B.3. Information sur le cadre réglementaire, sensibilisation aux pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de respect de la réglementation : - sur l'entretien des cours d'eau : communiquer sur l'entretien des cours d'eau notamment via la plaquette GEMAPI "guide des bonnes pratiques" - sur l'entretien des fossés : améliorer la plaquette pour préciser les sanctions du pouvoir de police du maire notamment et les dégradations par le piétinement des chevaux
Freins	La classification est complexe au regard de l'hydrologie, des usages divers, et présente un enjeu fort en matière de maintien de certains usages et de préservation des écosystèmes.
Leviers	Le travail est déjà réalisé sur l'ancien périmètre du PEANP.
Maîtrise d'ouvrage Partenaires	2.B.2 : DDTM, 2.B.3 : communes DDTM, communes ASA, Agence de l'eau, exploitants agricoles, propriétaires,
Calendrier	Mise en place dès la première année et dans la durée
Indicateurs de suivi	Date de la dernière actualisation de la cartographie des cours d'eau Enquête récurrente de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des agriculteurs, des ASA et des communes)
Renvois vers l'ex-PEANP	1.1.1. Travail cartographique par la DDTM 1.1.3. Communication de cette carte auprès des propriétaires du PEANP, information sur le cadre réglementaire, sensibilisation aux pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement 1.1.4. Faire respecter la réglementation sur l'entretien des cours d'eau et des fossés
Liens avec le PPG	Coordination d'action et de communication

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







Programme d'action du PEANP étendu des Jalles AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique Action 2C: Améliorer l'entretien des fossés Résultats attendus : Un réseau de fossés fonctionnel et bien entretenu Priorité haute en intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité. L'entretien des fossés s'effectue sans nécessiter de démarche Contexte administrative particulière contrairement aux cours d'eau, où toute intervention, même mineure, peut être soumise à une procédure administrative préalable. Description de 2.C.1.Mener un état des lieux de l'entretien réel des fossés sur les secteurs l'action de l'extension, actualiser l'état des lieux sur le périmètre initial 2.C.2 Elaborer un plan de gestion des fossés, et réaliser les travaux d'entretien des fossés en priorisant ceux mal entretenus 2.C.3 Être exemplaire dans la gestion des fossés publics et des fossés des parcelles appartenant aux collectivités (commune, métropole, département) : programmation, information, respect de la biodiversité... 2.C.4 Enquête annuelle de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des ASA, des agriculteurs et des communes) en vue d'identifier les points d'amélioration, avec une communication de ses résultats **Freins** Les ASA ne gère que les fossés dits "classés" (réseau secondaire). Le réseau tertiaire reste à la charge des propriétaires riverains Abandon de certains secteurs ou manque d'entretien par les propriétaires qui n'ont pas les moyens financiers ou le matériel nécessaire pour le faire ce qui impacte le fonctionnement global du réseau. Difficultés de coordination entre ASA, direction de l'eau de Bordeaux Métropole, propriétaires et temps d'intervention relativement longs Réticences de certaines ASA à faire un plan de gestion global et coordonné. Actions déjà menées dans le cadre du premier programme : mailing-liste pour Leviers la manipulation des vannes et la gestion de la disponibilité en eau, protocole d'usage des ouvrages hydrauliques, amélioration du porter à connaissance sur la qualité de l'eau et aussi, mise en œuvre du PPG Jalle Meilleure coordination en intégrant l'ASA d'Eysines dans l'Union des Marais. Contributions indispensables des syndicats de marais ASA et Union des Veille du maintien de l'activité des ASA : AG annuelles, compte rendu, renouvellement des membres des syndicats... Maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole, communes Chambre d'Agriculture, propriétaires, ASA, Union des Marais, FDCUMA, **Partenaires** APADEV, Fédération de pêche Coût estimé 2.B.1 Etat des lieux des fossés : 8 000€ 2.B.2 Travaux d'entretien + ½ ETP pour le suivi : 363 000€ **Financements** Fiche action A1 PAT- FILA (mise en défens des berges) Contractualisation à des MAEC localisées IAE mares et fossés Contrat de curage de fossés sur le site Natura 2000 Calendrier Mise en place dès la première année et dans la durée Indicateurs de suivi Nombre d'ASA validant le plan de travaux

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-Imc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025

1.2.3. Appliquer la stratégie collective mise au point

1.2.1. Etat des lieux partagé

Renvois vers l'ex-

PEANP

sce





Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique

Action 2D : Assurer la réparation des siphons de la réguette d'Eysines

Résultats attendus : prises d'eau	Amélioration de la fonctionnalité des	Priorité haute	
Contexte / état initial	Une prise d'eau de plusieurs maraîchers a été supprimée dans le cadre de travaux de création d'un fossé de recueil des eaux pluviales dit « ruisseau du Bourg » en 1998. Bordeaux Métropole (service assainissement) a remplacé la prise d'eau par des siphons, qui sont actuellement défectueux. Ces ouvrages devaient être rétrocédés aux maraichers qui n'ont pas validé le système. Le « ruisseau du Bourg » qui n'est pas un cours d'eau mais un fossé (ou canal à ciel ouvert) est un ouvrage d'assainissement pluvial dont la gestion incombe à la SABOM Société d'assainissement de Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de délégation de service public. Ces ouvrages (siphons et ouvrages annexes : regard, vannes, clapet, manivelle) ne sont entretenus par personne. Toutefois, en 2019 des travaux de réparation ont été fait sur un des siphons par Bordeaux Métropole. Des travaux complémentaires sont à prévoir.		
Description de l'action	2.D.1. Travaux de mise en conformité des prises d'eau : 4 regards à étanchéifier - 2 éléments à changer - 6 vannes à changer - 3 clapets à changer - 2 plaques en fonte à poser 2.D.2 Rétrocession des ouvrages à l'ASA d'Eysines ou convention de gestion à établir		
Freins / Leviers	Validation par l'ASA d'Eysines		
Secteur	Réguette d'Eysines		
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole (GEMAPI)		
Partenaires	ASA Eysines, commune Eysines, Régie de l'Eau, SABOM, chambre d'agriculture		
Financements	Bordeaux Métropole		
Calendrier	Mise en place dès la première année		

Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025





Maîtrise d'ouvrage

Partenaires



	AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique			
	<u> </u>	: Règlement d'eau		
Résultats attendus : Gestion claire des ouvrages hydrauliques CETTE FICHE FAIT REFERENCE AU PPG Jalle de Blanquefort BORDEAUX MÉTROPOLE				
Contexte		ages peut manquer de de eux, causant des inond		tion préjudiciable en
Description de l'action	Co-rédiger et co-signer un protocole d'intervention sur les ouvrages et faire aboutir le projet de règlement d'eau, en définissant collectivement les règles d'usage de l'eau.			
Freins	Coordination en de m aux intérêts personne	ultiples acteurs (propriéta els divergents	aires, ges	tionnaires, usagers)
Leviers	Episode d'inondation objectif commun	en 2023 pouvant permet	tre une re	emobilisation pour cet
Secteur	Vallée des Jalles			

Bordeaux Métropole, Régie de l'eau

ASA

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement

Action 3A: Participer à la diversification des propositions de logements

Résultats attendus : Avoir des propositions en logements accessibles financièrement pour les exploitants agricoles et leurs saisonniers

Priorité haute

Contexte / état initial

La situation du PEANP au cœur de Bordeaux Métropole contribue à une tension immobilière et à un coût élevé des logements. Par ailleurs, la protection des personnes contre le risque inondation a conduit à l'application du zonage Ab du PLUi et au classement en PPRI rouge de la vallée des Jalles, ce qui empêche l'installation ou la construction de logements pour la main d'œuvre agricole ou pour les exploitants eux-mêmes à proximité de leurs exploitations. La construction des bâtiments d'exploitation est également soumise à une réglementation adaptée (transparence à l'eau). Les exploitants sont confrontés non seulement à la difficulté de trouver une main d'œuvre formée, disponible et assidue mais également à la concurrence du marché des logements urbains. Les projets en cours pour proposer des logements agricoles sont :

- Maison du Prado (Eysines) : 2 logements agricoles en baux long terme pour des propriétaires exploitants ou salariés en CDI et 1 logement en colocation pour saisonniers
- Reconstruction d'une maison au format colocation pour les saisonniers et réalisation d'une aire de stationnement pour camions aménagés à Blanquefort

Description de l'action

3.A.1 Accompagner les projets en cours. Etudier la faisabilité et inciter à la mise au bail.

3.A.2 Etudier et expérimenter des formes innovantes d'habitat pour les agriculteurs tels que de l'habitat léger, sur pilotis ou bien des colocations saisonnières, un partenariat avec un camping, à proximité des sites d'exploitation. Conformément à la loi organique du 19 avril 2021 attribuant un droit à la différenciation territoriale, les collectivités locales peuvent appliquer, dans un cadre expérimental voire de facon pérenne, des règles relatives à l'exercice de leurs compétences différentes pour tenir compte de leurs spécificités. En l'occurrence, une adaptation du règlement du PLUi peut être envisagée pour répondre à la demande de logement (STECAL).

3.A.3 Assurer la gestion locative dédiée aux actifs agricoles (prévoir rupture du bail en cas d'arrêt d'activité agricole)

Freins

L'offre de logements est très limitée et/ou à des prix élevés. La demande est forte et récurrente. La réglementation est contraignante en particulier avec le zonage PPRi et l'inconstructibilité en zone rouge et grenat contraint les possibilités de logement en zone inondable. Les investissements publics sont importants.

Leviers

Possibilité d'expérimenter : pilotis, habitat léger... Premières actions menées avec succès. Retours d'expériences : droit constitutionnel à l'expérimentation (PLU/PPRi de Tours), PLU du Bazadais

MO Maitrise d'œuvre **Partenaires**

Bordeaux Métropole,

Chambre Agriculture, AMO

DDTM, communes Département, Chambre d'agriculture, bailleurs sociaux

Coût estimé

Maison du Prado: coût travaux: 450 000 €HT (2025).

Maisons de Blanquefort : coût travaux: 541 000 €HT (2028)

Financements

Bordeaux Métropole

Calendrier

Mise en place dès la première année et dans la durée

Indicateurs de suivi

Nombre de places mises à disposition pour loger les agriculteurs et salariés

Renvois vers l'ex-PEANP

4.3. Proposer des solutions pour les besoins en bâtiments et en logement







Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement

Action 3B : Accompagner l'accès à l'eau des exploitations agricoles

	un accès à l'eau potable aux exploitations le ressources alternatives pour l'irrigation	Priorité haute
Contexte / état initial	Dans un contexte de stress hydrique lié au changement climatique, à la suppression du rejet dans la Jalle de la station d'épuration de Cantinolle à Eysines et à la préservation des nappes profondes de Gironde (SAGE), l'accès à l'eau est un enjeu déterminant pour les maraichers de la zone. D'une part, la règlementation pour la vente des légumes en restauration collective ou en vente directe exige un lavage des denrées avec une eau de qualité potable. Aussi, l'accès à l'eau potable offre des conditions viables de travail pour la main d'œuvre. D'autre part, l'accès durable à la ressource pour l'irrigation nécessite d'envisager des équipements de collecte d'eau non traitée (pluviale, ruissellements), alternatifs aux forages. Le tout contribue à rendre attractive la zone et la dynamiser.	
Description de l'action	3.B.1. Etude et évaluation des besoins de ressource que la collecte d'eau de pluie, ou de création de ma usages d'irrigation ou autres (plutôt priorité moyenne 3.B.2. Etudier les besoins sur les secteurs de l'extens encore non couverts (Labatut). Mise en place d'alimentation en eau potable (AEP) pour les agriciproximité du réseau et qui ont étudié la mise en placalternatives	res / réserves pour des pour cette sous-action). ion ou pour les secteurs de l'accès au réseau ulteurs qui se situent à
Freins	Le coût du raccordement est un frein à l'accès à l'ea	u.
Leviers	Accès à l'eau potable pour la majorité des agriculteur Labatut à Bruges	rs sauf sur le secteur de
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole,	
Partenaires	Régie de l'eau, Département, Chambre d'agriculture agriculteurs	, ARS, communes,
Financements	BM, Département, Région, Agence de l'eau	
Calendrier	En année 2 ou 3, selon le besoin des exploitants	
Indicateurs de suivi	Nombre de demandes d'alimentation en eau Nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés	
	Linéaire de réseaux d'eau potable installé	
	Coût d'aménagement des réseaux installés	
Renvois vers l'ex- PEANP	4.2. Trouver une solution pour donner un accès à l'eamaraîchers	au potable aux







Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement

Action 3C : Lutter contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD)		
	Diminuer la présence et les dégâts causés par les es SOD et les EEE (faune et flore)	
Contexte / état initial	Plusieurs espèces classées nuisibles ont été détectées sur le secteur du PEANP, telles que le lapin de garenne, le ragondin, le sanglier, le pigeon ou le rat musqué. Ces animaux provoquent des dégâts sur les cultures et également sur le réseau hydrographique en le fragilisant. Sur le secteur du PEANP, la moitié des exploitations rapporte avoir des problèmes liés au gibier. L'enjeu est de coordonner des actions collectives et réfléchies à l'échelle du périmètre du PEANP pour rendre efficace et pérenne la lutte contre les nuisibles.	
Description de l'action	3.C.1.Coordonner une action de lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD) (et les d'autres ravageurs non pris en compte par l'ADPAG comme les pigeons, les rats, les chats) et de sensibilisation des propriétaires et particuliers à la gestion des espèces exotiques envahissantes EEE (faune et flore). 3.C.2.Finaliser le conventionnement avec l'ADPAG pour le piégeage du	
	ragondin, rat musqué et lapin de garenne. 3.C.3.Continuer les travaux de régulation du sanglier, du chevreuil en milieu périurbain (formation des chasseurs) et mettre en œuvre le plan de gestion de la fédération de chasse. Envisager contractuellement une mobilisation indemnisée de chasseurs	
Freins	La lutte contre les nuisibles prend du temps et doit être menée collectivement pour une efficacité totale.	
Leviers	Le partenariat avec l'ADPAG pour le piégeage permet de renforcer la pression de piégeage	
Secteur	PEANP étendu	
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole uniquement pour la coordination	
Maîtres d'œuvre	Fédération des chasseurs, ADPAG et agriculteurs	
Partenaires	Propriétaires, FDGDON, DDTM, communes	
Coût	Cotisation annuelle versée par BM à l'ADPAG : 10 000€	
Financements	FILA (limiter la prolifération des EEE par adaptation de l'exploitation agricole), cotisation collective, FDGDON	
Calendrier	Continuité de l'action de l'ex-PEANP dès le démarrage du 2ème programme d'action et poursuite dans la durée	
Indicateurs de suivi	Nombre de piégeurs agréés Nombre de chasseurs Nombre de battues réalisées Surfaces ou montants des dégâts constatés sur les cultures (retour d'enquête) Nombre de prises signalées à l'ADPAG ou la fédération de chasse	
Renvois vers l'ex- PEANP	 5.1. La coordination d'une action de lutte contre les nuisibles 5.2. Un conventionnement avec l'ADPAG pour le piégeage du ragondin, rat musqué et lapin de garenne 5.3 Une stratégie de régulation du sanglier en milieu périurbain 	

033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025







Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement

Action 3D : Améliorer la gestion des déchets organiques et non organiques

Résultats attendus : Valoriser les déchets des exploitations agricoles grâce à la mise en place de filières spécifiques.

Priorité moyenne

grace a la mise en pia	ace de filleres specifiques.
Contexte / état initial	Les objectifs nationaux et à l'orientation du PLU sont d'aller vers une réduction des déchets. Aujourd'hui, la gestion et collecte des déchets d'emballages est organisée 3 fois par an par la chambre d'agriculture et Adivalor, en plusieurs points de collecte en vue de leur recyclage : - VPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) - EVPF (Emballages Vides de Produits Fertilisants) - PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables et EPI-U (Equipements de Protection Individuelle Usagés) La gestion des déchets organiques n'est pas organisée collectivement
Description de l'action	Cette action consiste à faire l'état des lieux des besoins des agriculteurs de secteur du PEANP et d'inclure ces besoins pour la construction de la filière de valorisation des déchets à l'échelle du PAT. Mettre en œuvre si nécessaire des points de collecte sur le PEANP (composidéchets organiques, déchets inorganiques)
Freins	Investissements importants en termes d'infrastructure, de matériel et de sensibilisation / formation Variabilité de la nature des déchets Temps et coût de transport pour les exploitants pour l'acheminement de déchets au point de collecte Résistance au changement dans un contexte de manque de main d'œuvre
Leviers	Réduction des coûts de gestion des déchets des exploitations agricoles Amélioration cadre de travail Réduction de l'empreinte carbone des exploitations agricoles Amélioration de la qualité des sols par l'utilisation de compost Aides et subventions aux investissements
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Partenaires	Agriculteurs, Organismes de compostage, Organismes de traitement des déchets, Chambre d'agriculture
Indicateur de suivi	Nombre de points de collecte de déchets et compost mis en place
Renvois vers l'ex- PEANP	8.3.5. Valorisation du compost local du centre de compostage
Renvoi aux autres programmes Gironde LE DÉPARTEMENT	Axe 2 Gironde Alimen'Terre: Investissement dans la recherche sur les bio-déchets et le gaspillage alimentaire Fiche A14 du PAT: Accompagner et développer les initiatives en faveur de l'économie circulaire agricole (compost, déchets vers, valorisation des déchets non organiques)









AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement
Objectif 3: Améliorer les conditions d'exploitation et de logement

Action 3E : Expérimenter travaux et projets pour s'adapter à la présence de dieldrine dans les sols et les produits maraîchers

dans les sols et les produits maraichers			
Résultats attendus : santé	Résultats attendus : Pouvoir cultiver et produire sans risque pour la santé Priorité moyenne		
Contexte / état initial	Au sein du PEANP actuel, des analyses de sols ont fait apparaître la présence de dieldrine et de chlordane (pesticides organochlorés interdits depuis 1972, persistants dans les horizons superficiels des sols) à des teneurs empêchant la consommation (et donc la culture) de cucurbitacées cultivées en plein sol. Historiquement la dieldrine a été utilisée dans l'agriculture comme insecticide pour protéger les cultures et traiter les semences mais également dans le domaine de la santé publique pour lutter contre les insectes vecteurs de maladies telles que le paludisme ou la fièvre jaune ainsi que dans l'industrie du bois contre les termites. Cette problématique n'est pas spécifique au PEANP des Jalles mais s'avère nationale. Un plan national de maîtrise de cette contamination est en cours.		
Description de l'action	3.E.1. Faciliter les analyses de sols et les autocontrôles par les agriculteurs		
	3.E.2. Poursuite des expérimentations et travaux de R&D en lien avec d'autres travaux à l'échelle nationale :		
	- screening de variétés de cucurbitacées pour déterminer si l'une d'entre elles n'absorberaient pas le composé chimique.		
	- gestion des sols contaminés : autres cultures cultivables cf. Action 1.C5		
	3.E.3 Enquête auprès des agriculteurs sur leurs beso sur leur gestion des plans contaminés, l'évaluation de		
Freins	Coût, faisabilité de la décontamination (coût et durée difficile à détruire	e), molécule persistante	
Levier	Réalisation d'une thèse (finalisée 2022) et d'un post-doctorat (finalisé 2024) Prise en compte nationale "paquet hygiène en production primaire végétale"		
Secteur	Parcelles déterminées polluées sur le secteur du PEANP		
Maîtrise d'ouvrage	Chambre Agriculture, ENSEGID		
Partenaires	Bordeaux Métropole, Département Gironde, INRAE, Agriculteurs, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation		
Financements	ADEME, BM, Département, FILA		
Calendrier	Après 2 – 3 ans		
Indicateurs de suivi	Enquête auprès des exploitants relativement à la diel Nombre de parcelles test Nombre de cultivars testés	drine	
Renvois vers l'ex- PEANP	4.8		

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement				
Objectif 4 : A	Objectif 4 : Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts			
	sultats attendus : Développer les circuits courts et l'autonomie Priorité moyenne			
	ire, en particulier de la restauration collective			
Contexte / état initial	Face à l'enjeu de relocalisation des approvisionnements alimentaires de qualité, Bordeaux Métropole a souhaité mettre en place un programme alimentaire de territoire, labellisé en 2023, visant notamment le développement de nouvelles filières locales, l'accompagnements des acteurs du territoire dans leurs initiatives de commercialisation (AMAP, points de ventes collectifs, etc.), la relocalisation, l'optimisation des flux alimentaire métropolitains et enfin l'appui à la restauration collective durable.			
Description de	4.A Soutien financier aux circuits courts			
l'action	4.B Structuration aval de filière et différenciation territoriale			
	4.C Alimentation durable et restauration collective			
Freins	Investissements initiaux importants Complexité logistique dans l'espace métropolitain et au fil des saisons lorsque la régularité d'approvisionnement est nécessaire Coordination et coopération entre acteurs			
Leviers	Aides financières publiques et incitations fiscales Demande des consommateurs			
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole			
Partenaires	Département Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Chambre Agriculture			
Renvois aux autres programmes Gironde LE DÉPARTEMENT	Axe 3 et 4 de Gironde Alimen'Terre: Favoriser l'accès de tous les Girondins une alimentation locale, saine et de qualité Déployer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité Axes B et C du PAT: A1: Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie B1: Développer un fond d'initiatives pour la transformation et la commercialisation en circuits courts et de proximité des produits Alimentaires locaux B2: Appuyer le développement de filières locales innovantes sur le territoire métropolitain et dans les territoires voisins B4: Définir une politique de logistique alimentaire urbaine clarifiée et organisée B6: Développer un/des outils de transformation mutualisé(s) ou renforcer les outils existants du territoire C1: Accompagner la réécriture des marchés publics de la métropole pour permettre l'accessibilité des producteurs et opérateurs locaux aux marchés de la restauration collective publique C2: Valoriser les productions du territoire et des territoires voisins pour faciliter l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective C3: Former les professionnels à une alimentation locale, de qualité, notamment bio, végétale et équitable en restauration collective publique E2: Valoriser le métier agricole à travers des outils de communication et des rencontres favorisant le lien urbain rural			

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025

sce







sce

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-Imc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025





Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles

Action 5A: Protéger les espaces aux forts enjeux écologiques

Résultats attendus : Garantir la protection de la biodiversité et des services écosystémiques rendus par les espaces à fort enjeu écologique dont les zones humides.

Priorité haute

Contexte / état initial

Le périmètre du PEANP des Jalles inclut une partie du périmètre du site Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard et d'Eysines. Une importante biodiversité faunistique (vison d'Europe, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure par exemple) et floristique est présente.

Par ailleurs, l'ensemble du périmètre du PEANP constitue une coupure verte de grande qualité paysagère où la « nature ordinaire » encore présente participe au réseau des trames vertes et bleues à l'échelle métropolitaine ; ce réseau pourra être largement renforcé grâce aux actions entreprises dans le cadre du programme PEANP mené en étroite coordination avec le dispositif Natura 2000.

Description de l'action

5.A.1.Actualiser la définition des enjeux écologiques. Localiser les secteurs stratégiques du point de vue environnemental (principalement prairies et boisements humides) et s'accorder lors de comités techniques dédiés sur la gestion à y mener, en lien avec l'axe 1 de BiodiverCité (suivis de biodiversité, cartographie des habitats naturels, amélioration de la connaissance des zones humides...)

5.A.2.Réalisation de diagnostics écologiques avec plan de gestion associés à mettre en œuvre, de façon exemplaire pour ce qui est de la gestion des fonciers des collectivités.

5.A.3 Communiquer sur les prescriptions environnementales relatives aux secteurs de zones humides.

Freins

Manque d'une stratégie globale pour traiter en cohérence gestion de l'eau, gestion de certaines Espèces végétales Exotiques Envahissantes (EEE, comme la Jussie), gestion cynégétique...

Leviers

Connaissance bien avancée des continuités écologiques et des habitats au travers de la stratégie Biodiver'Cité, des inventaires au sein du Parc des Jalles, des diagnostics biodiversité des exploitations.

Actions déjà menées lors du premier programme

Maîtrise d'ouvrage

Bordeaux Métropole

Partenaires Coût estimé

Communes, Département, Région, Agriculteurs, Chambre d'agriculture

Prestation auprès de Cistude nature : 10000 € / an (diagnostics et suivi du Cuivré)+ 40 000 € (plan de gestion écologique du Thil) + 10000 € en

subvention

Financements

Agence de l'eau, DDTM, Département, FEDER, FEADER (Natura 2000)

Calendrier

Dès le début du 2ème programme d'action

Indicateurs de suivi

Date de la dernière publication sur les enjeux environnementaux Nombre de diagnostics écologiques réalisés pour les haies / agriculteurs

Nombre de plan de gestion mis en œuvre

Liens avec l'ex-

PEANP

7.4.1. Recherche des espèces

7.1.1. Réalisation d'une cartographie

7.1.2. Prescriptions environnementales aux propriétaires

Liens avec d'autres

programmes

BiodiverCité axe 1

PPG : Coordination d'actions et de communication







Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles

Action 5B : Encourager et accompagner la plantation d'un réseau de haies et de ripisylves cohérent

Résultats attendus :	Continuités paysagères et écologiques (TVB) Priorité movenne	
	The instance in the instance i	
Contexte / état initial	La vallée des Jalles est une zone à forts intérêts environnementaux, avec aussi bien des habitats intéressants que des espèces patrimoniales. Une majeure partie du site est d'ailleurs classée Natura 2000. Cependant, les ripisylves et haies éléments constitutifs de la charpente écologique et paysagère peuvent présenter des discontinuités et méritent pour certaines d'être restaurés.	
Description de l'action	5.B.1.Réaliser un état des lieux des arbres, haies et de la ripisylve au sein des secteurs de l'extension et actualiser le diagnostic sur le PEANP actuel 5.B.2.Sensibilisation, information, formation des propriétaires et des agriculteurs à la plantation et l'entretien de haies et de la ripisylve. 5.B.3.Entretien régulier de la ripisylve et gestion des embâcles (renvoi au point 7.1 du PPG). Restaurer et améliorer la qualité de la ripisylve en recréant des corridors et aménageant des banquettes (renvoi au point 7.2 du PPG). 5.B.4.Réalisation de diagnostic d'implantation de haies chez les agriculteurs volontaires.	
Freins	Réseau de haies limité et dégradé, peu d'aménagements d'IAE lors du premier programme Présence d'espèces exotiques envahissantes comme l'érable negundo Réticence de certains propriétaires et exploitants sur les frais et les coûts d'entretien nécessaires	
Leviers	Existence de données via le diagnostic initial de 2014, la BD Haie de l'IGN Financement public à la plantation	
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole	
Maitres d'œuvre	Arbres et Paysages, Chambre d'agriculture	
Partenaires	Agriculteurs volontaires, Département	
Coût estimé	5.B.4 Diagnostics : 25 000 €	
Financements	Fiche action A1 PAT- FILA: investissements de plantation arbres, haie, ripisylve, entretien IAE, mise en défens des berges. Département (gestion de l'espace, plantation haies et entretien) Chambre d'agriculture pour les diagnostics haie dans les exploitations (FILA)	
Calendrier	Après 2-3 ans	
Indicateurs de suivi	Linéaire de haies (dont ripisylves) sur le périmètre du PEANP Nombre de sessions de formation/sensibilisation Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés / agriculteurs concernés	
Liens avec l'ex- PEANP	7.2.1. Réalisation d'un état des lieux / identification de secteurs d'implantation permettant une cohérence globale 7.2.2. Sensibilisation, information, formation des propriétaires riverains et des exploitants agricoles 7.2.3. Financement et réalisation de diagnostic d'exploitation individuels chez les agriculteurs volontaires	
Liens avec le PAT	Fiche A1 : Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie	







Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles

Action 5C: Préserver les milieux naturels au travers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Résultats attendus : Un réseau d'agriculteurs sensibilisés à la biodiversité de ce secteur et des pratiques agricoles préservant les

Priorité moyenne

milieux naturels.	cteur et des pratiques agricoles preservant les	
Contexte / état initial	Plusieurs zones humides et milieux sensibles sont présents sur le secteur du PEANP. Chaque milieu a sa biodiversité spécifique comme le papillon cuivré des marais (Thersamolycaena dispar) et la loutre d'Europe (Lutra lutra) qui sont deux espèces emblématiques des zones humides. La présence de ces espèces spécifiques témoigne du bon état des milieux considérés, nécessitant des pratiques agricoles adaptées à maintenir voire à renforcer. En ce sens, la limitation de l'usage des produits phytosanitaires, la maîtrise de l'emploi des engrais, la limitation de la déstructuration des sols, l'emploi de couverts constituent des défis techniques participant à atteindre les objectifs recherchés.	
Description de l'action	5.C.1.Suivre l'état de la biodiversité du territoire par des inventaires écologiques	
	5.C.2.Analyse des pratiques lors de diagnostics d'exploitations agricoles, communication et sensibilisation	
	5.C.3.Expérimenter les paiements pour services environnementaux, en partenariat notamment avec la chambre d'agriculture	
Freins	La préservation des espèces et habitats perçu par certains acteurs locaux, méfiants, comme un objectif secondaire	
	Peu d'aménagements opérationnels en faveur de la biodiversité terrestre lors du premier programme	
Leviers	Nécessité d'une stratégie globale pour gérer les enjeux écologiques Cohérence et ambition de la sensibilisation, d'aides incitatives (PSE, MAEC)	
Maîtrica d'autres		
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole	
Partenaires	Cistude Nature SEPANSO, Réserve naturelle de Bruges, Département	
Coûts estimés	100 000€ (hors PSE non chiffrés ici) Agence de l'eau AG, Département, Bordeaux Métropole, FEADER	
Financements Calendrier	Dans la continuité du travail démarré lors du programme d'actions de 2015	
Calelluller	Dans la continuite du travail demante lors du programme d'actions de 2015	
Indicateurs de suivi	Nombre de diagnostics faune et/ou flore réalisés Surfaces contractualisées en paiements pour services environnementaux	
Liens avec l'ex- PEANP	7.4.1 à 7.4.3	
Liens avec autres plans	BiodiverCité 2.7.a	

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025





d'actions



AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles

Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles

Action 5D : Créer et réhabiliter des passages pour la petite faune au niveau des franchissements d'ouvrages

Résultats attendus : Réduire le nombre de collisions meurtrières pour Priorité moyenne les espèces emblématiques (loutre, vison d'Europe...) pour leur préservation Les collisions de la petite faune sauvage sur les ouvrages routiers Contexte / état montre qu'ils fragmentent les corridors écologiques en créant des initial barrières infranchissables pour certains groupes lents Lors de la mise en œuvre du programme d'action des ouvrages ont été réalisés sur le secteur Natura 2000 et nécessitent d'être entretenus. Description de 5.D.1. Localisation des passages à risque, diagnostic des ouvrages l'action 5.D.2. Groupe de travail sur les aménagements opportuns 5.D.3. Réalisation des aménagements et réhabilitation des aménagements réalisés mais dégradés **Freins** Spécificité des d'aménagements selon les espèces (localisation, hauteur) Leviers Retours d'expériences disponibles Maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole **Partenaires** Cistude Nature SEPANSO, Réserve naturelle de Bruges, Département Coût 5.D.1 Diagnostic: 15 000€ **Financements** AEAG, FEADER, BM Calendrier Après 2-3 ans Nombre de passages à faune Indicateurs de suivi Liens avec l'ex-7.5 **PEANP** Natura 2000 Liens avec d'autres programmes

> Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles

Action 5E : Gestion écologique des sites de compensation

Résultats attendus : Restauration, gestion et suivi des sites de compensation

CETTE FICHE FAIT REFERENCE AUX PLANS DE **GESTION DES SITES DE COMPENSATION**

Contexte / état initial

La compensation environnementale s'inscrit dans un contexte où l'urbanisation croissante exerce une pression accrue sur les écosystèmes naturels, menaçant la biodiversité et les services écosystémiques. Elle vise à atténuer les impacts négatifs du développement urbain sur l'environnement en mettant en œuvre des mesures destinées à compenser les pertes écologiques associées : création ou la restauration d'habitats naturels, la protection de zones écologiquement sensibles, ou la mise en place de programmes de conservation de la biodiversité. Les enjeux de la gestion écologique des sites concernés sont multiples. Il s'agit notamment de préserver la biodiversité locale, de maintenir les services écosystémiques essentiels. Cela nécessite un suivi des plans de gestion pour assurer leur mise en œuvre ainsi que leur évaluation pour analyser l'efficacité des mesures de compensation. Ces compensations environnementales pré existent à l'extension du PEANP des Jalles et ne sont que sur du zonage N au PLUi.

Description de l'action

Les sites de compensation du périmètre d'étude sont notamment :

- Les parcelles de la forêt domaniale pour la déviation routière du Taillan-Médoc en particulier pour les sites n° 9, 10, 11 concerné par le plan de gestion 2020-2023 comprenant :
 - Création d'ilots de sénescence
 - Conversion de Robiniers ou Chênes rouges de belle taille en totems morts par cerclage
 - Intégration des objectifs de compensation dans le nouveau plan d'aménagement forestier de la forêt communale du Taillan-Médoc
 - Nichoirs pour les oiseaux cibles forestiers
 - Traitement d'espèces végétales exotiques envahissantes
 - Création ou renaturation d'habitats favorables au Vison d'Europe
- Les continuités marais de Bruges Garonne avec le bois de Bretous et la réserve écologique des Barails en compensation du centre de maintenance du tramway et du grand stade avec des mesures compensatoire surfaciques et fonctionnelles sur les corridors
- L'ancien village andalou, en compensation du projet urbain Brazza
- Le sud du château Magnol, l'ouest de la forteresse (Blanquefort) et derrière l'entreprise Dasher à Bruges, sont 3 sites en compensation de Thalès.

Maîtrise d'ouvrage

Département 33, Bordeaux Métropole ...

Liens avec d'autres programmes d'actions

Plan de gestion des sites de compensation







AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles		
Objectif 6 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau		
Résultat attendu : Amélioration de la qualité des eaux de surface	CETTE FICHE FAIT REFERENCE AUX ACTIONS du Plan pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort BORDEAUX MÉTROPOLE	
Contexte	Un suivi régulier de la qualité de l'eau est réalisé sur la Jalle de Blanquefort et ses affluents par l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre du programme de surveillance des masses d'eau.	
Description de	6.A Gestion hydromorphologique	
l'action	6.B Animation et échanges techniques entre la Régie de l'Eau et Bordeaux Métropole, notamment au sujet de la gestion qualitative des eaux pluviales	
	6.C Poursuivre l'Observatoire de la Jalle	
	6.D Mise en place d'alerte en matière de qualité de l'eau, pour cela, réalisation d'une matrice des responsabilités (RACI) et la formalisation d'une procédure	
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole GEMAPI	
Partenaires	Agence de l'eau Adour Garonne	
Liens avec l'ex- PEANP	10.1 à 10.5	







AXE 3 : Valoriser le territoire en transversalité

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale

Action 7A : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière

	Résultats attendus : Définir le projet de territoire et les modalités d'intervention sur le foncier		
Contexte	Les usages actuels du périmètre du PEANP sont divers. L'ambition des usages à venir restent à préciser (secteurs naturels ouverts / boisés, agricole maraicher/ élevage/cultures) afin de se doter d'une vision sur le foncier agricole et naturel.		
Description de l'action	L'ambition d'une stratégie foncière des espaces agricoles et naturels à l'échelle du PEANP sera dans une logique de planification, différentielle selon les secteurs du PEANP. Cela passera par : 7.A.1. Définir, par secteur, les usages des sols visés, les priorités et modalités d'intervention foncière, l'étude des outils et leviers possibles : fiscalité, contractuel (bail réel et solidaire, Bail Rural Environnemental), intervention amiable, préemption, non intervention Une cartographie de ces usages visés sera effectuée par secteur voire par parcelle. 7.A.2. Partager l'information foncière lors des COPIL afin de permettre une élaboration et mise en œuvre de la stratégie foncière en transparence ; en lien avec le groupe foncier piloté par la Chambre (action 1A) et la commission foncière locale du PEANP (SAFER-collectivités) qui est saisie lors des mouvements fonciers.		
Freins	Difficulté de s'accorder entre acteurs sur des objectifs d'usage des sols dans un contexte complexe et changeant. Auquel s'ajoute les attentes de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque notamment en concurrence pour le sol)		
Leviers	Expérience du premier PEANP amène une visibilité auprès des acteurs locaux sur ses modalités de fonctionnement		
Maîtrise d'ouvrage	Département 33		
Partenaires	Bordeaux Métropole, communes, SAFER, Chambre d'Agriculture, Terres de Liens, FEVE, exploitants agricoles		
Coût estimé	360 000€ sur 5 ans		
Financements	Département, BM		
Calendrier	Année 1		
Indicateurs de suivi	Surface de fonciers disponibles pour une activité agricole Nombre de porteurs de projets suivis		
Liens avec l'ex- PEANP	2.2.4. Etude d'une prime temporaire à la vente2.1.3. Groupe de coordination foncier		
Lien au PAT	Mutualisation à assurer avec la mise en œuvre des fiches A3 (politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive) et A4 (animation PEANP) du PAT.		

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025

sce





Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité

Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale

Action 7B : Assurer une veille et une intervention foncière en vue de préserver l'activité agricole

Résultats attendus : Maîtrise des prix du foncier agricole et naturel. Préférence à l'usage agricole des terres pour conforter des exploitations ou de nouvelles installations.

Priorité haute

Contexte

L'outil de maîtrise foncière associé au PEANP (articles L 113-24 et 25 du Code de l'urbanisme) permet au Conseil départemental d'acquérir des terrains par l'accord à l'amiable, la préemption ou par l'expropriation en dernier recours. Ces actions foncières ne sont qu'un moyen parmi d'autres pour atteindre les bénéfices attendus du PEANP que sont le maintien des activités agricoles en place et la préservation des habitats sensibles.

Description de l'action

- 7.B.1 Veille de façon réactive afin de saisir les opportunités qui se présentent, au travers du suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues par le Département, détenteur du droit de préemption.
- 7.B.2 Démarche pro-active et à l'amiable envers les propriétaires fonciers pour permettre d'identifier des terrains remobilisables pour l'agriculture 'en lien avec 7.C), en:
 - Identifiant les parcelles sans usages agricoles (friches, parcelles utilisées par les chevaux de loisir, de simple fauche, ...). Pour cela, l'enquête auprès des propriétaires fonciers menées en mars 2023 sur le secteur d'étude de l'extension du PEANP pourra être valorisée (auprès de ceux intéressés par des échanges, regroupements, location ou pour vendre...).
 - Sensibilisant lors d'entretiens avec les propriétaires pour faire connaître les dispositifs appropriés de retour à un usage agricole, l'intérêt d'établir des baux ruraux pour conforter les surfaces exploitées et limiter le développement des friches.
 - Accompagnant le propriétaire dans son projet, et mettre en lien avec des porteurs de projets agricoles le cas échéant et avec le groupe de coordination foncière.
- 7.B.3 Acquisition foncière, rétrocession ou location des terres acquises aux agriculteurs ; ce qui revient à la réalisation de la stratégie foncière (7A) selon les secteurs et les opportunités qui se présentent en menant :
 - Acquisition par préemption de terres et/ou bâtis agricoles par le Département dans le cadre du PEANP
 - Acquisition à l'amiable par les communes ou le Département (sur motif environnemental) ou Bordeaux Métropole, après appel à candidature SAFER et avis du CD et de la commission foncière locale
 - Eventuellement portage foncier temporaire par la SAFER lorsque que le futur exploitant est connu. Ou de stockage foncier quand ce n'est pas le cas, par exemple en cas de vente d'exploitation sans repreneur. Alors la SAFER assure l'entretien ou la location des terres acquises temporairement
 - Rétrocession à un exploitant agricole, avec des clauses de maintien de la vocation agricole et environnementales (cf. cahier des charges du PEANP, code de l'urbanisme, art L 143-3 CU)

Freins

Le foncier en secteur périurbain est source de tension et de contradictions







Leviers	La réactivité des acteurs impliqués rendue possible par les retours d'expériences du premier programme	
Maîtrise d'ouvrage	Département 33 ou Bordeaux Métropole ou communes selon l'acquéreur	
Partenaires	Chambre Agriculture, SAFER et Terres de Liens, FEVE, Banque des territoires	
Financements	Département 33 : coût acquisition/ rétrocession, aide à la signature de baux ou de convention de mise à disposition SAFER, pour les propriétaires publics ou privés, et aide aux frais réserve foncière, FEVE, Banque des territoires	
Calendrier	Dès le début et sur toute la durée de mise en œuvre du programme	
Indicateurs de suivi	Nombre et surface de DIA Nombre et surface de préemptions Nombre et surface rétrocédée Surface en propriétés publiques	
Liens avec l'ex-	2.2.1 Continuer la veille des collectivités sur les ventes ;	
PEANP	2.1.1 Identification des propriétés qui pourraient être mises en vente ou en location; 2.2.3 Acquisition à l'amiable ou par préemption de terres agricoles; 2.2.2 Poursuivre le portage foncier et le stockage foncier; 2.2.6 Rétrocéder ou louer les terres acquises; 7.1.4 Veille foncière et acquisition; 7.1.5 Restauration et gestion des parcelles acquises; 7.1.6 Réalisation d'un suivi de la biodiversité relatif aux fonctionnalités du site.	
Lien au PAT	Mutualisation à assurer avec la mise en œuvre des fiches A3 (politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive) et A4 (animation PEANP) du PAT.	







Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité			
Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale			
	Action 7C : Garantir l'usage agricole du foncier		
Résultats attendus : A en A au PLU	Résultats attendus : Assurer un usage agricole aux parcelles classées Priorité haute en A au PLU		
Contexte	La rétention foncière ou l'attentisme de certains propriétaires entraine l'enfrichement d'un grand nombre de parcelles non exploitées ayant pourtant un potentiel agricole, les loisirs équestres exigent du foncier mais le détournent d'une vocation agricole ou naturelle, tout en dégradant les berges des fossés. De plus, le marché de la compensation environnementale de projets d'aménagements, qu'ils soient privés ou publics, exclu des parcelles à long terme d'un potentiel usage agricole.		
Description de l'action	7.C.1 Evaluer la pertinence de renouveler sur d'autres secteurs la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées (TIMSE) engagée sur le PEANP et ayant permis d'identifier 131 ha à revaloriser par l'agriculture		
	7.C.2 Identifier et accompagner les travaux nécessaires à la remise en état de terres agricoles en friche pour y permettre une valorisation agricole, en lien avec l'action 7B de sensibilisation des propriétaires, mais également auprès des exploitants agricoles. Les enjeux de prévention du risque incendie et de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques seront intégrés. Pour cela, il sera notamment mené l'analyse de la richesse écologique des parcelles concernées.		
	7.C.3 Informer les collectivités et éviter la validation par l'Etat des compensations environnementales émanant des projets privés en zone A du PEANP des Jalles, afin de préserver la vocation nourricière.		
Freins	Rétention foncière des propriétaires : les propriétaires espèrent toujours que leur terrain devienne à bâtir", il faut compter environ 5 ans après la création d'un PEANP pour qu'ils se décident à vendre au prix agricole –acceptation de l'irréversibilité de l'inconstructibilité de leur terrain		
	Multiplicités des enjeux et objectifs auxquels sont confrontés les acteurs vis- à-vis de la compensation environnementale		
Leviers	Démarches déjà initiées (TIMSE)		
Maîtrise d'ouvrage	Département 33		
Partenaires	Préfecture, propriétaires et exploitants, Services de l'Etat, Chambre d'agriculture, Bordeaux Métropole		
Financements	Fiche action A1 PAT- FILA (adaptation de l'exploitation au risque inondation + aide à la remise en culture des friches)		
Calendrier	Dès le début et sur toute la durée de mise en œuvre du programme En particulier pour TIMSE :		
	 Fin 2024: Mise en demeure des propriétaires de présenter un plan de remise en valeur agricole 1er semestre 2025: Lancement de l'appel à candidature pour l'exploitation agricole des parcelles dont le dit-plan serait insuffisant 2025: Avis de la CDOA et autorisations d'exploiter du préfet 2026: Contrôle par les services de l'Etat des plans de remise en valeur agricole. Second appel à candidature pour l'exploitation agricole des parcelles dont la remise en valeur agricole sera jugée insuffisante 		
Indicateurs de suivi	Surface de friche revalorisée en surface agricole		
Liens avec l'ex- PEANP	Surface en compensation environnementale : en zone A et N 2.3.1. Remise en état de parcelles enfrichées		



sce





Renvois au PAT



Mutualisation à assurer avec la mise en œuvre des fiches A3 (politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive) et A4 (animation PEANP) du PAT.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025







Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité			
Objectif 8 : Concilier les usages			
Action 8A : Rechercher des solutions contre le vol			
	Résultats attendus : Réduire les vols de production et de matériel agricole sur la zone du PEANP. Priorité secondaire		
Contexte / état initial	De nombreux vols de matériel et de récolte ont été constatés par les agriculteurs sur le secteur du PEANP, signe d'une cohabitation tendue voire conflictuelle de producteurs avec d'autres usagers de ce territoire péri-urbains. Une liste de diffusion pour des sms d'alerte est en place en cas de suspicion ou témoignage d'un vol, elle serait cependant sous utilisée.		
Description de l'action	8.A.1 Enquêter la perception auprès des agriculteurs pour permettre de mener un suivi factuel de la problématique ainsi que d'identifier les pistes de solutions,		
	8.A.2 Expérimenter des modes de surveillance, avant d'en étendre à d'autres secteurs, en lien a s'appuyant sur la convention existante entre la Chargendarmerie.	avec l'objectif 9 et en	
Freins	L'efficacité des caméras de vidéosurveillance sur prévenir les vols est contextuelle et dépend de nom		
Leviers	A intégrer à une approche large de la sécurité		
Maîtrise d'ouvrage	Communes, Bordeaux Métropole		
Partenaires	Bordeaux Métropole, agriculteurs, gendarmerie, pol	ice, communes	
Calendrier	Enquête dès la première année et selon les conclus niveau de priorité et le calendrier	sions tirées, adapter le	
Indicateurs de suivi	Perception des agriculteurs Nombre de voies publiques équipée de caméras		
Renvois vers l'ex-PEANP	4.6. Rechercher des solutions contre le vol		







Access to the second se			
Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité			
Objectif 8 : Concilier les usages			
Action 8B : Encadrer les usages			
Résultats attendus : Conserver un milieu agréable et propre. Priorité secondaire			
Contexte	La diversité des activités dans les espaces péri-urbains peut être source de confrontation, infractions voire de conflits (fréquentation des chemins d'exploitation, dépôts sauvages de déchets, vols).		
Description de l'action	8.B.1 Etudier la mise en place d'une police verte intercommunale sur les sujets de gestion des dépôts sauvages, vols et incivilités. 8.B.2 Surveillance poussée des secteurs sensibles aux vols, occupations		
	illicites, cabanisation et habitat léger illicite.		
	8.B.3 Sensibilisation des propriétaires sur l'entretien des fossés voire application du pouvoir de police du Maire		
Freins	Problématique dispersée dans le temps et l'espace,	complexe à maîtriser	
Leviers	Intégration à une stratégie métropolitaine nécessaire		
Maîtrise d'ouvrage	Communes		
Financements	Bordeaux Métropole, Communes		
Calendrier	A mi-parcours		
Indicateurs de suivi	Nombre de sites de dépôts illicites		
	Nombre d'agents assermentés par commune		
Liens avec d'autres programmes d'actions	Renvoi au programme d'actions du Parc des Jalles Inciter à l'émergence de nouvelles activités de loisirs des usages et de la biodiversité. Encadrer la fréquen	nature, dans le respect	







	Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité							
	Objectif 9 : Animer le PEANP							
	Action 9A : Piloter et concerter le programme							
	Résultats attendus : Mener à bien le programme d'actions et faire le lien entre les acteurs.							
Contexte	Le PEANP présente le double intérêt de protéger un périmètre de l'urbanisation et de mettre en œuvre un programme d'actions. Un fort enjeu repose sur ce programme d'actions : redynamiser l'activité agricole, tout en préservant et valorisant les richesses naturelles du site. Ce travail nécessite d'associer tous les partenaires dans des actions cohérentes et convergentes. Propriétaires et agriculteurs doivent être les premiers mobilisés, tant leur rôle est important sur la zone (entretien des fossés, mobilisation du foncier, dynamique agricole). Le PEANP est aussi l'occasion de mettre en cohérence les actions des différentes structures publiques : Département, Bordeaux Métropole, Communes, Région, ainsi que l'Etat (DDTM) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en lien avec les différents partenaires du monde agricole ou de l'environnement. Tout ceci ne peut être coordonné que par une animation de terrain.							
Description de l'action	9.A.1.Mener le PEANP de façon multi-partenariale : définir les pilotes et partenaires impliqués pour chaque action							
	9.A.2.Animer des instances de gouvernance locale : COPIL, COTECH, journées thématiques							
	9.A.3 Recherche de financement (appels à projets) des actions du programme : constitution d'un groupe (réunion annuelle)							
Freins	Nombreux retours de propriétaires et exploitants négatifs sur le PEANP et le premier programme Dynamique collective limitée							
Leviers	Certains acteurs locaux impliqués et convaincus							
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole							
Partenaires	Tous les partenaires cités dans les fiches							
Financements	Bordeaux Métropole, Département							
Calendrier	Dès le début et sur toute la durée de mise en œuvre du programme							
Liens avec l'ex- PEANP	9.1. Animer le PEANP9.2. Créer des espaces de dialogue localement							







Objectif 9 : Animer le PEANP

Action 9B : Sensibiliser aux enjeux du PEANP et valoriser les actions engagées

Résultats attendus : locaux des enjeux du	Porter à connaissances des habitants et acteurs PEANP.	Priorité haute			
Contexte	Pour que les utilisateurs des espaces agricoles et naturels vivent ensemble de manière paisible, il est important de partager les besoins, les contraintes et les attentes de chacun. Ces dernières années, cela a été initié à travers des événements, de la vente directe, des cheminements doux Cela participe à reconnaître que ces espaces sont des lieux de travail pour certains et des espaces de détente et de loisirs pour d'autres.				
Description de l'action	 9.B.1 Sensibiliser et valoriser les actions du PEANP p La communication sur les thèmes du PEANP auprès du cet familles, sur le secteur agricole, ses enjeux et ses locales et en vente directe lors d'évènements, par une espace de dialogue numérique. Une page internet de présentation du programme, de se résultats (harmonisation, partage de la communication farmaison des semences à Eysines La signalisation des exploitations agricoles du PEANP. 9.B.2 Communiquer les actions et les résultats tout a du programme. 	grand public, des scolaires métiers, ses productions lettre d'information ou un es actions et voire de ses ite par les communes). partagés ou au sein de la au long de la réalisation			
Freins	La diversité de plans et programmes rend leur appréhension difficile. Le sigle du PEANP et son entrée réglementaire n'en fait pas un outil facilement promouvable				
Leviers	Communiquer sur le PEANP via le Parc des Jalles, premier parc naturel et agricole métropolitain et sur lequel la Métropole a installé une identité visuelle et qui commence à être connu par les habitants (enquête de notoriété annuelle)				
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole				
Partenaires	Tous les partenaires cités dans les fiches				
Coût	10 000€ / an				
Financements	Bordeaux Métropole, Département				
Calendrier	Sur toute la durée de mise en œuvre du programme				
Indicateur de suivi	Date de communication bilan programme/ actions				
Liens avec d'autres programmes d'actions	Coordination avec le Parc des Jalles pour faire con grâce à l'événementiel et aux loisirs et développer les pédagogiques				
Liens avec l'ex- PEANP	 6.1. Promotion des points de ventes et des produits de pr	mestrielles grand public ssources numérique ou			
Renvois au PAT	Fiche E2: Valoriser le métier agricole à travers des o et des rencontres favorisant le lien urbain-rural Fiche E3: Consolider et développer des actions de s scolaire à une alimentation saine et durable, et valoris filière	ensibilisation du public			

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025

sce





	Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité <u>Objectif 9</u> : Animer le PEANP						
	Action 9C : Suivre et évaluer le programme						
Résultats attendus :	suivre la réalisation effective des actions. Priorité haute						
Contexte	Le PEANP en cours est mis en œuvre et suivi grâce au poste d'animation de Bordeaux Métropole (0,9 ETP). Un bilan à mi-parcours avait été réalisé.						
Description de l'action	9.C.1 Suivre le programme techniquement et financièrement annuellement (cf. les indicateurs des fiches actions au format tableau de bord, sur la base de l'existant).						
	9.C.2 Evaluer le programme tous les 5 à 7 ans en se donnant la possibilité d'ajouter ou modifier les actions						
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole						
Partenaires	Tous les partenaires cités dans les fiches						
Financements	Bordeaux Métropole, Département						
Calendrier	Sur toute la durée de mise en œuvre du programme						
Indicateurs de suivi	Evaluation du programme Etat de réalisation des actions et sous action (non démarré/en cours/ terminé) Dépenses effectuées pour chaque action						

Liste synthétique du programme d'action Indicateurs de suivi

Pages suivantes

Conclusion

Le programme d'action détaillé du Périmètre de Protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles, marque une étape cruciale dans la préservation et la mise en valeur de ces espaces précieux. Fruit d'un travail collaboratif entre le Conseil départemental de Gironde, Bordeaux Métropole et leurs partenaires, cette feuille de route témoigne de l'engagement collectif vers un territoire où la nature et l'agriculture périurbaines sont protégées, contribuant ainsi à un cadre de vie harmonieux et résilient.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025

Publié le : 13/02/2025





Objectifs	Actions	Priorité	Maître d'ouvrage	
	AXE 1 : Maintien d'	une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement		
	1.A. Préparer la transmission des cédants et favoriser l'installation agricole 1.B. Accompagner les projets agricoles inscrits dans une transition écologique et climatique	1.A.1 Sensibiliser les futurs cédants à l'importance de trouver un successeur et les accompagner dans cette recherche et dans les démarches de transmission	haute	Chambre d'agriculture
		1.A.2 Optimiser l'accompagnement des porteurs de projets recensés dans SINTIA dans leurs démarches par l'intervention des différentes institutions au sein d'un "groupe foncier" et par du parrainage	haute	Chambre d'agriculture
		1.A.3 Mettre en place un espace test mobile pour sécuriser le foncier et pérenniser une installation sur le foncier testé	haute	BM - PAT
Maintenir une activité économique		1.A.4 Favoriser et développer le partenariat avec les organismes de formations agricoles sur les questions de transmission/installation; communiquer au sein de ces formations sur le PEANP	haute	Chambre d'agriculture
agricole durable		1.A.5 Lancer des appels à projets et candidatures à destination de futurs agriculteurs souhaitant s'installer dans le cadre d'une transmission, d'une disponibilité foncière ou sur des espaces tests mobiles ou couveuses agricoles.	haute	Chambre d'agriculture
		1.B.1 Recenser les difficultés rencontrées par les agriculteurs et leur envie de travailler ensemble (mutualisation : CUMA, Groupement d'employeur)	haute	
		1.B.2.Faciliter les démarches administratives des producteurs et l'accès aux aides des collectivités (communication sur les réglementations/aides, fond d'aide) Mettre en place une accélération administrative et financière de l'installation agricole	haute	Bordeaux Métropole





Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
		1.B.3 Communiquer sur les réglementations et les aides disponibles - réédition du flyer de BM	haute	
		1.C.1 Maintenir le label « Territoire Bio engagé » métropolitain via le PAT	haute	ВМ
	1.C. Favoriser les pratiques agricoles limitant les impacts sur l'environnement et intégrant les perspectives du changement climatique	1.C.2 Sensibiliser aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement / AB / HVE, à la contractualisation de MAEC Accompagnement technique voire financier	haute	Chambre d'agriculture
		1.C.3 Pérenniser l'exonération de TFPNB sur les parcelles exploitées en AB	haute	ВМ
		1.C.4 Etudier la faisabilité juridique d'une dotation aménités périurbaines	haute	ВМ
		1.C.5 Etudier la possibilité de diversification de cultures	haute	Chambre d'agriculture
		1.C.6 Participer à la réflexion concernant la protection des cultures contre les aléas climatiques et sanitaires	haute	ВМ
2. Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique	2.A. Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Jallère	2.A.1 Amélioration de la gestion des ouvrages en temps normal et en temps de crise 2.A.2 Analyse de la capacité de pompage à l'aval 2.A.3 Amélioration de la capacité d'écoulement de la jallère et gestion des flux d'eau 2.A.4 Résilience de la vallée maraichère 2.A.5 Envisager une étude de zone d'expansion de crues 2.A.6 Structurer la communication lors des épisodes de pollutions pour le lancement de l'alerte et sa levée 2.A.7 Améliorer la communication des résultats de l'observatoire de la qualité de l'eau de la Jalle		ВМ





Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	2.B.Préciser le classement des fossés et des cours d'eau	2.B.1. Sur l'extension, préciser le classement des cours d'eau et définition des modalités de gestion entre enjeux écologiques et agricoles, 2.B.2. Classement en fossé de la réguette d'Eysines 2.B.3 Information sur le cadre réglementaire, sensibilisation aux pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement	haute	ВМ
		2.C.1.Mener un état des lieux de l'entretien réel des fossés et sensibilisation en particulier des gestionnaires des parcelles à chevaux	haute	ВМ
2. Optimiser la gestion et le fonctionnement	2.C.Améliorer l'entretien des fossés	2.C.2. Elaborer un plan de gestion des fossés, et réaliser les travaux d'entretien des fossés en priorisant ceux mal entretenus.	haute	ВМ
du réseau hydrographique		2.C.3 Être exemplaire dans la gestion des fossés publics et des fossés des parcelles appartenant aux collectivités (commune, métropole, département) : programmation, information, respect de la biodiversité	haute	BM, communes
		2.C.4. Enquête annuelle de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des ASA, des agriculteurs et des communes) en vue d'identifier les points d'amélioration, avec une communication de ses résultats	haute	ВМ
	2.D.Assurer la réparation des siphons de la réguette d'Eysines	2.D.1. Travaux de mise en conformité des prises d'eau : 4 regards à étanchéifier - 2 éléments à changer - 6 vannes à changer - 3 clapets à changer - 2 plaques en fonte à pose ormités des prises d'eau 2.D.2 Rétrocession des ouvrages à l'ASA d'Eysines ou convention de gestion à établir	haute	ВМ
	2.E. Règlement d'eau	Co-rédiger et co-signer un protocole d'intervention sur les ouvrages et faire aboutir le projet de règlement d'eau, en définissant collectivement les règles d'usage de l'eau.		





Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	3.A.Participer à la diversification des propositions de logements	3.A.1 Accompagner les projets en cours et étudier la faisabilité et inciter à la mise au bail. 3.A.2 Etudier et expérimenter des formes innovantes d'habitat pour les agriculteurs tels que de l'habitat léger, sur pilotis, des colocations saisonnières, ou bien un partenariat avec un camping. 3.A.3 Assurer la gestion locative dédiée aux actifs agricoles (prévoir rupture du bail en cas d'arrêt d'activité)	haute	ВМ
		3.B.1 Etude et évaluation des besoins d'accès alternatifs à la ressource en eau tels que la collecte d'eau de pluie, ou de création de mares/réserves par exemple.	moyenne	ВМ
3. Améliorer les conditions	3.B. Accompagner l'accès à l'eau des agriculteurs	3.B.2 Etudier les besoins sur les secteurs de l'extension. Mise en place de l'accès au réseau d'alimentation en eau potable (AEP) pour les agriculteurs qui se situent à proximité du réseau et qui ont étudié la mise en place de ressources d'eau alternatives	haute	ВМ
d'exploitation et de logement	3.C. Lutter contre les	3.C.1.Coordonner une action de lutte contre les SOD (yc les nouveaux ravageurs non pris en compte par l'ADPAG) et de sensibilisation des propriétaires à la gestion des invasives	haute	
		3.C.2.Finaliser le conventionnement avec l'ADPAG pour le piégeage du ragondin, rat musqué et lapin.	haute	BM
	espèces SOD	3.C.3.Continuer les travaux de régulation du sanglier, chevreuil en milieu périurbain (formation des chasseurs) et mettre en oeuvre le plan de gestion de la fédération de chasse. Envisager contractuellement une mobilisation indemnisée des chasseurs	haute	DIVI
	3.D. Améliorer la gestion des déchets organiques et non organiques	Etat des lieux des besoins des agriculteurs du secteur du PEANP et d'inclure ces besoins pour la construction de la filière de valorisation des déchets à l'échelle du PAT. Mettre en œuvre si nécessaire des points de collecte	moyenne	ВМ





Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	et projets pour solutionner la présence de dieldrine dans les sols et les produits maraîchers	3.E.1 Faciliter les analyses de sols et les autocontrôles par les agriculteurs 3.E.2 Expérimentation et travaux de R&D (screening de variétés, gestion des sols contaminés) 3.E.3 Enquête auprès des agriculteurs sur leurs besoins en matière de R&D, sur leur gestion des plans contaminés, l'évaluation des coûts induits	moyenne	Chambre d'agriculture, ENSEGID
4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4	4.A.Soutien financier aux circuits courts		moyenne	
Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts	4.B.Structuration aval de filière et différenciation territoriale		moyenne	
Circuits courts	4.C.Alimentation durable et restauration collective		moyenne	
	AXE	2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles		
		5.A.1.Actualiser la définition des enjeux écologiques. Localiser les secteurs stratégiques du point de vue environnemental	haute	
	5.A.Protéger les espaces aux forts enjeux écologiques	5.A.2.Réalisation de diagnostics écologiques avec plan de gestion associés à mettre en oeuvre, de façon exemplaire pour ce qui est de la gestion des fonciers des collectivités.	haute	ВМ
5. Préserver les		5.A.3.Communiquer sur les prescriptions environnementales relatives aux secteurs de zones humides	haute	
habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles		5.B.1.Réaliser un état des lieux des arbres, haies et de la ripisylve au sein des secteurs de l'extension et actualiser le diagnostic sur le PEANP actuel	moyenne	
	5.B.Encourager et accompagner la plantation	5.B.2.Sensibilisation, information, formation des propriétaires et des agriculteurs à la plantation et l'entretien de haies et de la ripisylve	moyenne	BM
	d'un réseau de haies et de ripisylves cohérent	5.B.3.Entretien régulier de la ripisylve et gestion des embâcles (7.1). Restaurer et améliorer la qualité de la ripisylve en recréant des corridors et aménageant des banquettes (7.2).		
		5.B.4.Réalisation de diagnostic d'implantation de haies chez les agriculteurs volontaires	moyenne	

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1

Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025





Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	5.C.Préserver les milieux	5.C.1.Suivre l'état de la biodiversité du territoire par des inventaires écologiques	moyenne	
	naturels au travers des pratiques agricoles respectueuses de	5.C.2.Analyse des pratiques lors de diagnostics d'exploitations agricoles, communication et sensibilisation	moyenne	ВМ
	l'environnement	5.C.3.Expérimenter les paiements pour services environnementaux	moyenne	
	5.D.Créer et réhabiliter	5.D.1. Localisation des passages à risque, diagnostic des ouvrages	moyenne	
	franchissements	5.D.2. Groupe de travail sur les aménagements opportuns	moyenne	BM
		5.D.3 Réalisation des aménagements et réhabilitation des aménagements réalisés mais dégradés	moyenne	
	5.E Gestion écologique des sites de compensation			Dép 33
		6.A Gestion hydromorphologique		
6. Contribuer à		6.B Animation et échanges techniques entre les directions de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux métropole, notamment au sujet de la gestion qualitative des eaux pluviales		
l'amélioration de la qualité de l'eau et	6. Amélioration de la qualité de l'eau	6.C Poursuivre l'Observatoire de la jalle		BM - GEMAPI
des cours d'eau	4	6.D Mise en place d'alerte en matière de qualité de l'eau, pour cela, réalisation d'une matrice des responsabilités (RACI) et la formalisation d'une procédure		
	,	AXE 3 : Valoriser le territoire en transversalité		







Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	7.A. Elaborer et mettre en	7.A.1.Définir, par secteur, les usages des sols visés, les priorités et modalités d'intervention foncière, l'étude des outils et leviers possibles	haute	Département
	oeuvre une stratégie foncière	7.A.2.Partager l'information foncière lors des COPIL afin de permettre une élaboration et mise en œuvre de la stratégie foncière en transparence	haute	33
7. Assurer une animation foncière transversale	7.B.Assurer une veille et une intervention foncière en vue de préserver l'activité agricole	7.B.1 Veille de façon réactive afin de saisir les opportunités qui se présentent, au travers du suivi des DIA 7.B.2 Démarche proactive et à l'amiable envers les propriétaires pour permettre d'identifier des terrains remobilisables pour l'agriculture 7.B.3 Acquisition foncière, rétrocession ou location des terres acquises aux agriculteurs	haute	Département 33 ou communes ou BM
	7.C. Garantir l'usage agricole du foncier	7.C.1 Assurer la continuité de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous exploitées (TIMSE) engagée 7.C.2 Identifier et accompagner les travaux nécessaires à la remise en état de terres agricoles en friche pour y permettre une valorisation agricole, en lien avec l'action 7B de sensibilisation des propriétaires, mais également auprès des exploitants agricoles 7C.3 Informer les collectivités et éviter la validation par l'Etat des compensations environnementales en zone A du PEANP des Jalles, afin de préserver leur vocation nourricière.	haute	Département 33

Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié le : 13/02/2025





Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
8. Concilier les usages	8.A. Rechercher des solutions contre le vol	8.A.1 Enquêter la perception auprès des agriculteurs pour permettre de mener un suivi factuel de la problématique ainsi que d'identifier les pistes de solutions, à discuter avec les groupes de réflexion. 8.A.2 Expérimenter des modes de surveillance, avec suivi et évaluation avant d'en étendre à d'autres secteurs, en lien avec l'objectif 9 et en s'appuyant sur la convention existante entre la Chambre d'agriculture et la gendarmerie.	secondaire	communes
	8.B. Encadrer les usages	8.B.1 Etudier la mise en place d'une police verte intercommunale notamment pour la gestion des dépôts sauvages, vols et incivilités. 8.B.2 Surveillance poussée des secteurs sensibles aux vols, occupations illicites, cabanisation et habitat léger illicite. 8.B.3 Sensibilisation des propriétaires sur l'entretien des fossés voire application du pouvoir de police du Maire		communes
	9.A.Piloter et concerter le	9.A.1 Mener le PEANP de façon multipartenariale	haute	ВМ
		9.A.2 Animer des instances de gouvernance locale	haute	BM
	programme	9.A.3 Recherche de financement (appels à projets) des actions du programme : constitution d'un groupe (réunion annuelle)	haute	ВМ
9. Animer le PEANP	9.B.Sensibiliser aux	9.B.1 Sensibiliser et valoriser les actions du PEANP	haute	ВМ
	enjeux du PEANP et valoriser les actions engagées	9.B.2 Communiquer sur les actions et les résultats du programme	haute	ВМ
	9.C.Suivre et évaluer le programme	9.C.1. Suivre le programme techniquement et financièrement annuellement 9.C.2 Evaluer le programme tous les 5 à 7 ans en se donnant la possibilité d'ajouter ou modifier les actions	haute	ВМ





Indicateurs de suivi

n°	Indicateurs de suivi	Туре	Source	Fréquence
1A	SAU, évolution et surface remise en exploitation	résultat	RPG /estimation Chambre d'agriculture / animateur BM / SAFER	tous les 5 ans
1A	Nombre d'exploitations agricoles	résultat	estimation Chambre d'agriculture / animateur BM / SAFER	tous les 5 ans
1A	Nombre de cédants rencontrés et accompagnés	moyen	Chambre d'agriculture / BM	tous les 2 ans
1A, 7A	Nombre de porteurs de projets suivis	résultat	SINTIA	tous les 2 ans
1A	Nombre d'installations et de créations d'activité agricole	résultat	Chambre d'agriculture / BM	tous les 2 ans
1B, 2B, 8C	Date de réalisation des docs info procédures administratives	moyen	BM / Département	tous les 2 ans
1B	Nombre de dossiers montés et montant alloués aux projets agricoles via les dispositifs d'aides Bordeaux Métropole et Département 33	-	BM / Département	tous les 2 ans
1C	Nombre de communes labellisées territoire bio engagé sur le volet SAU	résultat	BM/ Interbio NA	annuel
1C	Nombre de contrats ou chartes signées (MAEC, Natura 2000, etc)	résultat	BM	annuel
1C	Surfaces en agriculture biologique, en HVE	résultat	Chambre agri / RPG Bio, MAA data.gouv.fr	annuel
1C	Surfaces potentiellement concernées par la défiscalisation de TFNB	moyen	BM / communes	annuel
2B	Date de la dernière actualisation de la cartographie des cours d'eau pour le PEANP	moyen	BM / DDTM	annuel
2B	Enquête de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des agriculteurs, des ASA et des communes)	moyen	BM	tous les 5 ans
2C	Nombre d'ASA validant le plan de travaux	moyen	ВМ	annuel
3A	Nombre de places mises à disposition par les collectivités pour loger les agriculteurs et la main d'œuvre agricole	résultat	BM / Chambre d'agriculture	annuel
3B	Nombre d'exploitants demandant l'accès à l'eau potable	résultat	BM / Chambre d'agriculture	tous les 2 ans
3B	Nombre de récupérateur d'eau de pluie financés	résultat	BM / Chambre d'agriculture	annuel





n°	Indicateurs de suivi	Туре	Source	Fréquence
3C	Nombre de voies publiques équipées de caméras	résultat	BM/ communes	
3D	Nombre de piégeurs agréés actifs sur le PEANP	moyen	BM/ ADPAG	
3D	Nombre de chasseurs actifs sur le PEANP	moyen	BM / Association chasse périurbaine	
3D	Nombre de battues réalisées	moyen	BM / DDTM	
3D	Surface des dégâts constatés sur les cultures (retour d'enquête)	résultat	BM / enquête	annuel
3D	Nombre de prises signalées à l'ADPAG ou la Fédération de chasse	moyen	BM / ADPAG et Fédération de chasse	
3E	Nombre de points de collecte de déchets et compost mis en place	moyen	BM	
3F	Enquête auprès des exploitants / dieldrine	moyen	Chambre d'agriculture	tous les 3 ans
3F	Nombre de parcelles test	moyen	Chambre d'agriculture	tous les 3 ans
3F	Nombre de cultivars testés	moyen	Chambre d'agriculture	tous les 3 ans
5A	Date de la dernière publication sur les enjeux environnementaux	moyen	ВМ	annuel
5A, 5B	Nombre de diagnostics écologiques réalisés pour les haies / agriculteurs concernés	moyen	BM/ chambre d'agriculture	annuel
5A	Nombre de plan de gestion mis en œuvre	résultat	BM	annuel
5B	Linéaire de haies (dont ripisylves) sur le périmètre du PEANP	résultat	BM / Chambre d'agriculture / BD Haie	tous les 5 ans
5B	Nombre de sessions de formation/sensibilisation	moyen	BM / Arbres et Paysages	annuel
5C	Nombre de diagnostics faune et/ou flore réalisés	moyen	BM / Cistude	annuel
5C	Surfaces contractualisées en paiements pour services environnementaux	moyen	ВМ	tous les 2 ans
5D	Nombre de passages à faune	moyen	ВМ	tous les 3 ans
7A	Surface de fonciers disponibles pour une activité agricole	moyen	SINTIA	annuel
7B	Nombre et surface de DIA	moyen	Département	annuel
7B	Nombre et surface de préemptions	moyen	Département	annuel
7B	Nombre et surface rétrocédée	moyen	Département	annuel
7B	Surfaces en propriétés publiques	moyen	Département	tous les 3 ans
7C	Surface de friche revalorisée en surface agricole	résultat	BM, Département	annuel







n°	Indicateurs de suivi	Туре	Source	Fréquence
7C	Surface en compensation environnementale : en zone A et N	résultat	BM, communes, DREAL et DDTM	tous les 2 ans
8B	Evaluation du programme	moyen	ВМ	tous les 5 ans
8B	Etat de réalisation des actions et sous action (non démarré/en cours/ terminé)	moyen	ВМ	tous les 2 ans
8C	Date de communication bilan programme/ actions	moyen	BM / CD	tous les 2 ans
9A	Nombre de sites de dépôts illicites connus	résultat	BM / commune	tous les 2 ans
9A	Nombre d'agents assermentés par commune	moyen	BM/ commune	tous les 2 ans

